

Louvain School of Management

# Raisons du refus d'adhésion de la Suisse et de la Norvège à l'Union Européenne

Auteur-e(s) : Guillaume Leurquin  
Promoteur-riche(s) : Eric Cornuel  
Année académique 2020-2021  
Travail de fin d'études (TFE) en vue d'obtenir le titre de  
Master (60) en Sciences de Gestion  
Horaire de jour / Horaire décalé



## **Résumé**

La Suisse a longtemps maintenu une tactique de neutralité permanente au niveau de ses relations extérieures. Dans ce travail de fin d'études je reprends dans un premier temps les étapes historiques par laquelle la Suisse est passée au niveau de ses relations avec l'Europe. Celles-ci permettent de mieux situer la Suisse dans un contexte historique et de découvrir les différentes institutions qui composent le monde politique Européen. Ce contexte permettra ensuite de mieux comprendre, dans un deuxième temps, les raisons pour lesquelles la Suisse ne souhaite pas adhérer à l'Union Européenne, opinion que les Suisses ont manifesté lors du vote décisif de 1992 pour l'intégration de la Suisse dans l'espace économique Européen. Pour finir, j'aborde le sujet de la Norvège, qui tout comme la Suisse décide de ne pas faire partie de l'Union Européenne. Je détaille les raisons principales pour lesquelles la Norvège a refusé à deux reprises cette adhésion.



# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Les relations entre l'Europe et la Suisse</b>	<b>3</b>
2.1	Le début . . . . .	3
2.2	L'espace économique européen . . . . .	4
2.3	Principales caractéristiques de l'espace économique européen . . . . .	6
2.4	L'échec du vote de 1992 pour l'intégration de la Suisse dans l'espace économique européenne . . . . .	7
2.5	Les raisons du refus de l'adhésion à l'Europe . . . . .	8
2.6	Initiative "Oui à l'Europe" . . . . .	13
2.7	L'UE, une nécessité pour la Suisse . . . . .	15
<b>3</b>	<b>La Norvège</b>	<b>17</b>
3.1	Les relations entre l'UE et la Norvège . . . . .	17
3.2	Référendums . . . . .	18
3.3	La pêche et l'agriculture . . . . .	18
3.4	Les divisions dans l'âge . . . . .	18
3.5	Les divisions au niveau du genre . . . . .	19
3.6	Stabilité et changement entre les deux référendums . . . . .	19
3.7	Participation au vote . . . . .	20
3.8	Décentralisation du gouvernement . . . . .	20
3.9	L'influence du secteur primaire . . . . .	21
<b>4</b>	<b>Conclusion</b>	<b>23</b>
	<b>Bibliographie</b>	<b>25</b>



# Chapitre 1

## Introduction

Les relations entre la Suisse et les autres pays Européens ont bien évolué depuis la fin de la 2ème guerre mondiale. Les relations économiques et de commerce entre la Suisse et ses voisins sont parsemés d'une myriade d'accords et de référendums. Malgré une majorité des Suisses ne voulant pas adhérer à l'Union européenne, mais tout en ne souhaitant pas être mise à l'écart de ses voisins, la Suisse refuse une marginalisation. La Suisse, dont la population dépasse les 8.5 millions de personnes, est le seul pays européen d'une taille importante qui refuse de manière systématique l'adhésion à l'Union Européenne. Ce refus d'adhésion à l'Union Européenne aurait pu être compréhensible dans un État avec une faible population. Mais dans l'Europe à vingt-sept membres, il y a treize États qui ont moins d'habitants que la Suisse ! Ce refus paraît déjà moins extraordinaire si l'on parle de la Norvège, qui est plus isolée géographiquement de ses voisins alors que l'interdépendance entre la Suisse et ses voisins européens est totale de tout point de vues, économique, culturel, scientifique, démographique ou politique. (Schwok, 2010)

Du point de vue culturel, la Suisse pratique les langues, les traditions, les cultures et les religions de ses voisins. Du point de vue démographique, en 2015, d'après l'Office fédéral de la statistique, 2.2 millions de personnes ont traversé quotidiennement les frontières suisses par la route et le rail (Radio Television Suisse, 2017). En 2017, plus de 900000 citoyens européens résident en Suisse (Nguyen, 2017), alors que près de 485000 Suisses vivent dans l'Union Européenne (admin.ch, 2020) en 2019. Du côté de ses traditions politiques, la Suisse possède des partis semblables à ceux de ses voisins. Enfin, du point de vue économique, la Suisse est bien intégrée dans l'union européenne. En effet, 60% des exportations suisses vont vers l'Europe, tandis que l'Europe est l'origine de près de 80% des importations vers la Suisse. De plus, environ 850000 européens étaient employés dans des entreprises Suisse en 2010 (Schwok, 2010).

Tous ces éléments laissent penser que la Suisse aurait du rentrer pleinement dans l'Union Européenne sans problème. Et pourtant, la Suisse privilégie d'autres solutions intermédiaires,

tels que les accords bilatéraux, pour rester entre l'adhésion et la marginalisation, n'ayant pas l'intention de rentrer dans l'Union Européenne. Après une introduction du contexte historique dans lequel la Suisse se trouvait au début de la création des associations européennes, la première partie de ce travail développe les principales raisons de ce refus d'adhésion.

Dans la seconde partie de ce travail, le cas de la Norvège est traité. La Norvège était un candidat particulièrement bien placé pour rentrer dans l'Union Européenne, puisque celle-ci n'est géographiquement pas trop éloignée du reste de l'Europe, entretient une économie liée à celle de l'Europe et avait déjà mis en place la plupart des structures politiques de manière à satisfaire les demandes de l'Union Européenne. Cependant, tout comme la Suisse, la Norvège a manifesté à plusieurs reprises son refus d'adhésion à l'Union Européenne à travers des référendums. Dans cette deuxième partie, les raisons de ce refus sont détaillées.

# Chapitre 2

## Les relations entre l'Europe et la Suisse

### 2.1 Le début

Depuis la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, et jusqu'en 1960, la Suisse a maintenu une tactique de neutralité permanente au niveau de ses relations extérieures. Elle ne portait pas d'intérêt particulier à rejoindre les grandes organisations politiques telles que l'OTAN ou les Nations Unies. Elle évitait de prendre part dans l'Union Européenne tout en essayant de garder des bonnes relations avec celle-ci. A noter que le terme Union Européenne ne s'applique juridiquement que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1993, date de l'entrée du Traité de Maastricht. Cependant pour des raisons de clarté ce terme peut être utilisé dans ce travail pour des périodes antérieures à 1993. Durant cette période, elle a pu conclure plusieurs accords sectoriels concernant des sujets relativement peu importants.

Cependant, cette position a quelque peu changé en 1960 quand elle devient membre fondateur de l'association européenne de libre-échange (AELE) (Linder, 2011). Les actions de la Suisse jusqu'en 1980 sont inséparables de celles de cette association. L'AELE a été fondée le 4 janvier 1960 par sept pays lors de la convention de Stockholm : l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède, la Suisse et le Royaume Uni (EFTA, 2020). Cette association a pour objectif de promouvoir l'échange libre et l'intégration économique entre ses membres. Les deux avantages les plus importants qu'apportent une adhésion à l'AELE sont la suppression des droits de douane sur les produits industriels et la création de liens avec la communauté européenne. Du point de vue du gouvernement Suisse, être membre de l'AELE pouvait être réconcilié avec les impératifs d'indépendance nationale, de neutralité, et permet de maintenir un certain degré d'autonomie dans la politique commerciale externe et dans le protectionnisme de l'agriculture. (Pirker, 2017)

Plusieurs changements dans la composition de l'AELE vont ensuite s'opérer dans les années qui suivent. L'Islande rentrera dans l'AELE en 1970, tandis que le Danemark et le Royaume Uni la quitteront en 1972 pour rejoindre la communauté économique européenne (CEE). En 1991, le Liechtenstein devient membre de l'AELE et enfin en 1995, l'Autriche, la Finlande et la Suède quittent l'AELE pour rejoindre l'union européenne. Il reste donc à ce jour juste 4 états membres : l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse et la Norvège.

La création de l'AELE vient en réponse à la création de la communauté européenne économique (CEE), créée en 1955 à Messine en Italie, par la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-bas et le Luxembourg. Cette communauté a comme objectif de "poursuivre l'établissement d'une Europe unie à travers le développement d'institutions communes, une fusion progressive des économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation des conditions sociales" (de Sainte Lorette, 1958). Ainsi le traité de Rome définit quatre libertés : la libre circulation des marchandises ; la libre circulation des personnes pour l'emploi, en incluant le droit de s'établir pour des raisons commerciales ou industrielles ; la liberté de fournir des services ; et la libre circulation du capital (EEC, 1957).

On voit ainsi que les objectifs de l'AELE comparés à la CEE sont bien plus limités. L'AELE se limite en fait à retirer les droits de douanes ainsi que les contingentements sur les produits industriels alors que la CEE a l'ambition de créer aussi bien une union douanière qu'un marché commun avec des politiques communes. Contrairement à la CEE, l'AELE n'est pas une union douanière. En effet, chaque membre de l'AELE peut décider librement des droits de douanes et de la politique commerciale qu'il va engager avec des états qui ne font pas partie de l'AELE.

La politique Suisse vis à vis de l'intégration Européenne était de rester aussi proche que possible de l'Europe, tout en évitant de faire des engagements politiques. Cette stratégie politique entre l'adhésion et l'isolation, jusqu'aux années 1980, a permis à la Suisse de s'adapter face à l'évolution politique de ses voisins. L'accord de libre échange sur les produits industriels signé en 1972 permettait à la Suisse un meilleur accès au marché européen tout en conservant les institutions fondamentales (neutralité, fédéralisme et démocratie directe) indemnes. Ainsi la plupart des associations et partis politiques Suisses supportaient pleinement l'accord, qui fût accepté le 3 décembre 1972 par 72.5% de l'électorat avec 52.9% de taux de participation (Sciarini and Listhaug, 1997).

## 2.2 L'espace économique européen

En avril 1994, au Luxembourg, une réunion de ministres entre les 18 pays de la communauté européenne et de l'AELE a eu lieu. Dans cette réunion, les ministres ont mis en place le cadre pour

des accords bilatéraux et sectoriels entre les membres de la communauté européenne et chaque membre individuel de l'AELE. C'est aussi à ce moment que le terme "Espace Economique Européen" a été employé pour la première fois. Ce n'est qu'un an plus tard, en 1985, que le programme du Marché Interne posa un défi encore plus grand aux pays de l'AELE. La commission européenne, qui à ce moment cherchait à approfondir ses liens avec l'AELE plutôt que de chercher à trouver de nouveaux partenaires, proposa aux membres de l'AELE de joindre les états de la communauté européenne dans un nouvel Espace Economique Européen (EEE). Cela permettrait ainsi aux pays de l'AELE de profiter de la grande majorité des bénéfices du Marché Interne, sans pour autant leur donner une participation complète dans la communauté européenne (Schwok, 1997). A la suite de longues et difficiles négociations, le 2 mai 1992, à Porto, Portugal, l'accord sur l'EEE a été signé par 21 parties incluant la CEE, la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), les douze membres états des communautés européennes ainsi que les sept membres de l'AELE. (Dominick, 1992). Cet accord prendra effet le 1er janvier 1994, après que les parties contractuelles aient approuvé et ratifié l'accord selon leurs obligations constitutionnelles.

Cet accord vise en particulier à résoudre le dilemme avec d'une part, garder la souveraineté des états de l'AELE, et d'autre part, de respecter l'autonomie des décisions qui seront prises par la commission européenne et de garantir l'homogénéité de l'accord sur l'EEE.

A la suite de cet accord, l'AELE est devenue bien plus importante, structurée et bureaucratique avec la constitution du pilier de l'AELE dans l'EEE. L'AELE s'est par ailleurs dotée d'une Cour de Justice, d'une autorité de surveillance (ESA) et participe maintenant à de nombreuses réunions de comités européens en plus d'une obligation de participer au financement de fonds structurels européens.

La Suisse, voyant l'EEE comme une étape intermédiaire dans l'adhésion de celle-ci à l'union européenne, a en parallèle posé sa candidature pour adhérer à l'union européenne le 26 mai 1992. D'autres pays de l'AELE firent de même, tels que l'Autriche, la Suède et la Finlande, qui étaient déçus des caractéristiques de l'EEE et voyaient en l'adhésion à l'union européenne plus d'avantages. L'Autriche, la Suède et la Finlande ont adhéré à l'union européenne en 1995, en quittant par la même occasion l'AELE.

Cependant, la constitution Suisse ne permettait pas directement l'adhésion de la Suisse à l'EEE, celle-ci créant des changements politiques et économiques majeurs. Il avait donc été décidé qu'un référendum serait organisé pour permettre à la population Suisse de décider si la Suisse prendrait part à l'EEE ou pas.

Cet accord était en plus bien accueilli dans le monde politique, avec 62% du conseil national, 82% du conseil des états et les conseils cantonaux unanimement se positionnant en faveur

de l'accord. De plus, les sondages de 1992 indiquaient que les Suisses étaient fortement en faveur de l'accord sur l'EEE (Dupont and Sciarini, 2001; Kuźelewska et al., 2013). Trois des quatre coalitions gouvernementales recommandaient le "oui". Le parti Radical Démocratique, le parti Démocratique Chrétien et le parti Socialiste, avec seulement le parti de droite du Peuple Suisse qui rejetait le traité. Cependant les partis politiques n'ont joué qu'un rôle mineur dans la campagne du référendum, qui était surtout dirigée par des associations économiques et des comités ad hoc (Sciarini and Listhaug, 1997).

Un de ces comités, "l'Action pour une Suisse indépendante et neutre", était très actif à militer contre l'accord. Ce comité ajoutait un niveau émotionnel au débat en argumentant sur le fait que l'accord signifierait une perte de souveraineté et de neutralité pour la Suisse. Les autres arguments incluent une perte de la démocratie directe, un danger d'immigration massive qui causerait une augmentation du taux de chômage, ainsi qu'une diminution des salaires (Sciarini and Listhaug, 1997). Afin de mieux comprendre à quoi la Suisse s'engagerait si elle signait cet accord, la section suivante détaille les points les plus importants de cet engagement.

## 2.3 Principales caractéristiques de l'espace économique européen

**Accès au marché intérieur de l'UE sans adhésion** Un pays qui n'est pas membre de l'EEE peut accéder dans la majeure partie au Marché intérieur de l'Union européenne, sans pour autant devoir adhérer à l'EEE. L'objectif étant de permettre une libre circulation des services, marchandises, capitaux et personnes en abolissant les frontières "techniques" (Schwok, 2010).

**Mesures d'accompagnement** L'EEE contient des mesures d'accompagnement dans le domaine social, culturel, de recherche et écologique, et possède également un fonds de solidarité vis à vis des pays de l'Union qui sont plus pauvres. (Schwok, 2010)

**Règles de concurrence** Le contrôle de l'exécution des règles de concurrence est assurée par l'Union Européenne et par l'Autorité de surveillance de l'AELE.

**Sujets non traités par l'adhésion à l'EEE** Contrairement à une adhésion à l'Union Européenne, l'agriculture, la politique de visa et d'asile, la fiscalité, le Franc ou la neutralité ne sont pas touchés par une adhésion à l'EEE.

**Structure lourde** L'EEE est basée sur deux piliers, un pour l'UE et l'autre pour l'AELE. Dans le pilier de l'AELE se trouve une Cour de Justice basée au Luxembourg et l'Autorité de Surveillance ESA basée à Bruxelles.

**Droit communautaire** L'AELE doit reprendre le droit communautaire pertinent ainsi que ses interprétations par la Cour de justice des Communautés européennes antérieures à la date de signature de l'accord. Si la Suisse avait fait partie de l'EEE, celle-ci aurait pu participer dans la création des nouvelles règles communautaires, puisque la Commission a l'obligation de consulter des pays de l'AELE dès le début de l'élaboration de nouvelles législations communautaires. (Schwok, 2010)

## 2.4 L'échec du vote de 1992 pour l'intégration de la Suisse dans l'espace économique européenne

Le 6 décembre 1992, les Suisses votent sur la ratification de l'accord de l'EEE. Contrairement à ce que les sondages avaient laissé paraître, une large majorité des cantons (16) votent contre la ratification, alors que 7 cantons votent pour. Le vote populaire lui était plus serré, à 50.3% contre et 49.7% pour (Riding, 1992). Avec 78.73%, le taux de participation à ce vote était particulièrement élevé, ayant mobilisé 30% de voteurs qui habituellement ne votent jamais. (Kuzelewska et al., 2013; Landau, 1993)

Suite à ce vote, l'accord de l'EEE a été modifié pour retirer les mentions de la Suisse, et permettre à celle-ci de poser sa candidature pour rejoindre l'EEE plus tard si elle changeait d'avis. Ce vote marquera l'arrêt des tentatives d'une partie de la classe dirigeante d'entraîner la Suisse dans l'Union Européenne.

L'événement eu un effet émotionnel important. Les jeunes générations d'aujourd'hui ont du mal à comprendre comment les Suisses ont pu s'enflammer de cette façon sur cet engagement dans l'EEE qui, en pratique, restait très limité. D'autant plus que depuis 1992, la Suisse a repris l'essentiel de ce qu'impliquait une adhésion à l'EEE dans des accords bilatéraux, sans perturbation. La Suisse a même été encore plus loin en reprenant le droit de Schengen, qui va plus loin que ce que l'EEE définissait.

Les sections suivantes expliquent les raisons principales du refus de l'entrée dans l'EEE par la Suisse.

## 2.5 Les raisons du refus de l'adhésion à l'Europe

### La dualité du marché Suisse

La Suisse est divisée en deux secteurs économiques qui peuvent se chevaucher mais pour simplifier cette analyse que nous considérerons distincts : un secteur orienté vers l'extérieur et compétitif, et l'autre orienté vers l'intérieur et protégé. Les relations économiques avec les pays étrangers sont une source principale de prospérité pour l'économie Suisse. De part sa petite taille et la faible quantité de matériaux de base dont la Suisse dispose, elle n'a eu d'autre choix que de supporter des accords internationaux et de maintenir de faibles taxes dans ses échanges de produits industriels. (Sciarini and Listhaug, 1997). Cette différence entre les deux secteurs permet d'expliquer une partie de l'attitude des élites Suisses et Norvégiennes concernant leur participation dans le marché unique Européen. Les personnes avec un revenu élevé, possédant un diplôme d'études supérieures et issus d'un milieu urbain sont, d'après les analyses politologiques, plus favorables à l'intégration européenne. (Kriesi et al., 1992; Schwok, 2010)

Durant longtemps, cette économie Suisse double a permis de séparer les tâches dans l'économie et de résoudre les conflits de façon pacifique. Ainsi, le secteur orienté vers l'extérieur a pu s'adapter sans remettre en question le support et la protection des secteurs internes. Cependant, l'arrivée d'une compétition internationale devient problématique pour cette économie double. Ce changement rend plus important l'ajustement structurel qui améliore la situation du secteur orienté vers l'extérieur, mais qui en même temps devient une menace pour le secteur orienté interne. Ainsi, joindre le marché unique européen satisfait les intérêts de l'économie Suisse orientée vers l'extérieur, alors que cette participation est vue comme une menace du point de vue du secteur domestique, qui ne souhaite pas devoir faire face à une compétition internationale en croissance. Il y a ainsi les "perdants" de la mondialisation qui ont peur d'une concurrence plus élevée et de la perte de leur emploi, et de l'autre côté des "gagnants" qui ont à disposition un capital social plus important qui permet de faire face à l'ouverture (Schwok, 2010). Malgré cette apparente raison pour le secteur extérieur d'être en faveur de l'intégration au marché unique Européen, celui-ci ne l'a pas supporté autant qu'on pourrait s'y attendre. La raison principale étant que les exportations ne sont qu'un aspect de l'économie internationale Suisse, et que les compagnies transactionnelles n'étaient pas aussi dépendantes à l'accès au marché européen unique, celles-ci ayant aussi des relations en dehors de l'union européenne. (Sciarini and Listhaug, 1997)

### **Risque d'une perte d'indépendance et de souveraineté**

Un problème important du point de vue de la Suisse par rapport à l'EEE, est l'atteinte à la neutralité de celle-ci. (Hays, 1991) Le processus d'intégration Européenne, jusqu'à la fin des années 1980, était presque entièrement compatible avec l'état-nation. Ce processus se focalisait jusque là essentiellement sur des objectifs économiques (Mann, 1993). En effet, contrairement au traité de Rome, qui n'abordait pas la question d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992 définit des changements dans le domaine de la défense, et ce processus prend de plus en plus part dans la souveraineté des états. Ce dernier définit une coopération étroite entre les membres sur les questions de la sécurité européenne pour protéger les conditions technologiques et industrielles nécessaires à leur sécurité. (Remacle, 1992).

Les questions d'identité, de légitimité et d'ordre politique ont atteint une importance centrale dans le contexte de l'intégration européenne (Christin and Trechsel, 2002; Laffan, 1996). Comme le montre l'étude réalisée par Christin and Trechsel (2002), l'identité nationale, et l'image des voisins de la Suisse ne contribue que faiblement à expliquer l'opinion Suisse envers l'adhésion à l'UE. En revanche, cette opinion est fortement influencée par le sentiment d'attachement à la neutralité ainsi qu'à la perception d'une menace aux intérêts nationaux, et en particulier par la perception des conséquences d'une adhésion future à l'UE pour l'économie nationale. Cette étude montre qu'en général, si l'électeur est fortement attaché à la neutralité et en même temps perçoit un impact négatif de l'adhésion sur l'économie nationale et sur la stabilité institutionnelle, alors il votera contre l'adhésion de la Suisse à l'UE.

L'intégration possible de la Suisse à l'EEE crée une peur que celle-ci ne détruise l'image de la Suisse traditionnelle. Cette peur est l'un des arguments principaux utilisés par l'opposition au traité pour convaincre les électeurs de voter contre celui-ci. Avec la défense de la tradition Suisse, ces arguments culturels composent la moitié des arguments de l'opposition (Kriesi et al., 1993; Sciarini and Listhaug, 1997).

### **Agriculture**

Certains produits agricoles sont de 40 à 50% plus élevés en Suisse que dans la communauté européenne. C'est par exemple le cas pour le lait, qui est 53% plus cher, ou pour les animaux de boucheries qui sont 66% plus cher. Ainsi, l'application de l'EEE serait bénéfique pour les consommateurs, qui pourraient s'approvisionner en ces produits à des prix plus avantageux, tandis que les producteurs devraient revoir leurs prix à la baisse pour rester compétitifs (Hays, 1991). L'étude par Sciarini and Listhaug (1997) montre que les fermiers sont fortement contre

l'EEE et les travailleurs avec/sans qualifications le sont également mais de façon moins marquée. Dans les régions alémaniques les moins riches économiquement, la population anticipait qu'une intégration dans le système communautaire les ramènerait au niveau de vie des régions agricoles du reste de l'Europe (Schwok, 2010).

### **Transports routier**

Dans le domaine du transport terrestre, le trafic transalpin de transit pose problème. La norme européenne concernant le poids limite des véhicules routiers est de 40 tonnes, tandis que la Suisse a une limite de 28 tonnes (Dornbusch, 1998).

La Suisse favorise le transport de marchandises de longue distance sur le rail plutôt que la route (Dornbusch, 1998). Cependant, la communauté européenne favorise le libre choix des opérateurs parmi les différents moyens de transport. Ce qui veut dire qu'un moyen de transport particulier ne devrait pas faire l'objet d'un traitement plus favorable qu'un autre. (Sohnle, 2003)

De plus, la Suisse interdit la circulation de transit nocturne (Dornbusch, 1998), ce que la commission européenne souhaite éviter.

### **Fiscalité de l'épargne et banques**

La Suisse a des efforts à fournir dans le domaine financier et boursier. Elle doit notamment adapter plusieurs lois relatives au droit de séjour ainsi que sur l'achat de bien immobiliers par des personnes étrangères afin d'être conforme aux lois de la communauté européenne. (Hays, 1991)

### **L'acquis communautaire**

La Suisse, en même temps que de vouloir faire ratifier sa participation à l'espace économique européen, a aussi posé sa candidature pour rentrer dans l'union européenne. Ces candidatures en parallèle ont rendu imprécise la position du gouvernement par rapport au vote. En effet, celui-ci demande à la population de voter pour le traité, mais en même temps propose d'aller encore plus loin dans celui-ci avec l'intégration à l'union car le traité ne donnait pas de réponse satisfaisante par rapport aux acquis communautaires. Cette maladresse de la part du gouvernement a séparé l'élite politique en deux camps. Les "turbo européens", qui voient en la signature du traité pour l'espace économique européen une voie possible pour l'intégration de la Suisse à l'union européenne, et les "pro européens" qui veulent juste l'accès à l'EEE mais sans plus. Ces derniers veulent éviter que le gouvernement prenne de trop grandes décisions en un trop court laps de temps. A ceci vient s'ajouter un manque d'implication de la part des industries vis à vis de l'EEE.

La combinaison de ce manque d'implication et de la position des "pro européens" qui se demandent si la signature de l'EEE était la dernière étape ou bien le début de l'intégration à l'union a été mise à profit des opposants à la ratification. Le sujet de l'intégration à l'union comme étape subsidiaire à la signature du traité a été utilisée par les opposants comme argument pour démontrer une perte de souveraineté et de neutralité de la Suisse si elle signait le traité (Linder, 2011).

Les négociations sur l'EEE peuvent se voir comme un jeu à trois niveaux différents. Le premier niveau est celui des interactions entre l'Union Européenne et les états de l'AELE. Le deuxième est la formation de coalitions au sein de l'AELE, et enfin le dernier niveau est celui des négociations qui se font à l'intérieur de chaque Etat. Les pays de l'AELE n'ont pas été considérés comme "égaux" lors des négociations avec l'Union Européenne, et cette dernière, plus puissante, a imposé certaines conditions que les pays de l'AELE n'ont pas eu d'autre choix que d'accepter. Jacques Delors, le président de la Commission Européenne à ce moment là, a forcé les pays de l'AELE à ne parler que d'une seule voix. L'Autriche, la Finlande et la Suède, qui avaient de toute façon décidé qu'elles allaient adhérer à l'Union Européenne à terme, n'avaient donc pas l'intention d'être très ferme dans les négociations sur l'EEE. En contraste avec ces derniers, l'Islande et la Suisse n'avaient pas cette intention d'adhérer à l'union européenne à terme, et étaient plus intransigeants dans les négociations. Ainsi, forcer les états de l'AELE à ne parler que d'une seule voix a favorisé les états les plus conciliants qui ne voyaient en l'Espace Economique Européen qu'une étape intermédiaire vers l'Union Européenne (Schwok, 2010).

Dans le contexte du début des années 1990, beaucoup de Suisses allemands craignaient que l'Allemagne, qui venait de se réunifier, ne respecte pas les spécificités suisses (Schwok, 2009). Un grand nombre de germanophones avaient également peur de perdre leur pouvoir politique en Suisse, car certaines compétences allaient être déplacées à Bruxelles dans le cas d'une intégration Européenne. En France et au Danemark, les référendums sur Maastricht laissaient penser que l'on se déplaçait vers une Europe fédérale qui ne respecte pas la volonté des peuples.

Cette confusion entre l'EEE et l'UE a surtout été utilisée dans la partie germanophone, où un débat fondamental sur le futur du pays et de ses institutions principales a été lancé par l'opposition. En comparaison, les avantages économiques rationnels d'une participation à l'EEE avaient l'air limités face au risque d'une perte des institutions principales Suisse. La tâche de faire accepter l'accord sur l'EEE fût rendue encore plus compliquée, car le gouvernement Suisse a demandé qu'un référendum obligatoire soit tenu pour faire accepter le traité. Un tel référendum ne peut en effet gagner qu'avec une double majorité de voteurs et de cantons. De plus, le gouvernement Suisse a limité les moyens d'informer le public sur la campagne, par exemple en interdisant d'utiliser la télévision pour informer sur l'accord (Sciarini and Listhaug, 1997). Le

refus de l'intégration à l'EEE est donc une façon indirecte pour la population de manifester son mécontentement quant à l'intégration de la Suisse dans l'UE planifiée par le gouvernement.

### **Libre circulation des personnes**

Il a fallu attendre le référendum de 2005 pour que les Suisses approuvent un accord sur la libre circulation des personnes. L'économie Suisse dépend de la main d'oeuvre importée, celle-ci permettant de trouver plus facilement des personnes qualifiées tout en promouvant la productivité et la croissance. En effet, une personne sur cinq employée en Suisse est un ressortissant étranger. Dans l'autre direction, la libre circulation des personnes permet également aux Suisses de profiter du marché de l'emploi européen, leur permettant de s'installer en Europe plus aisément. Les Suisses craignent un risque de chômage plus élevé dû au fait d'une immigration accrue des travailleurs en provenance des autres pays européens sur le marché du travail, avec un risque que ces immigrés prennent la place des employés Suisses. Ce nouvel afflux de travailleurs sur le marché du travail pourrait avoir comme conséquence une baisse des salaires par sous-enchère salariale. (Kuzelewska et al., 2013; Thompson, 2012) (Sciarini and Listhaug, 1997)

### **La division linguistique**

La Suisse est composée de quatre régions linguistiques (Figure 2.1) : la Suisse alémanique (germanophone), la Suisse romande (francophone), la Suisse italienne et la Suisse romanche. Plus de 60% de la population suisse utilise l'allemand comme langue principale. Le français est la langue principale pratiquée en Suisse romande. L'italien est la langue principale utilisée au Tessin et dans certaines parties du canton des Grisons. Le romanche est une langue rhéto-romane à racines latines, très répandue dans le canton des Grisons. La population étrangère vivant en Suisse contribue également au plurilinguisme. L'anglais et le portugais sont les deux langues étrangères les plus souvent parlées en Suisse. Le plurilinguisme n'est pas seulement un élément constitutif de l'identité nationale, il est également inscrit dans la loi sur les langues.

L'étude par Sciarini and Listhaug (1997) montre que l'opposition au traité de l'EEE est la plus forte à l'est, au sud, au centre et dans les parties rurales de la Suisse. La partie ouest de la Suisse supporte majoritairement l'entrée dans l'EEE. La Suisse est donc fortement divisée sur la question de l'EEE, avec l'ouest fortement pour et le reste fortement contre. En superposant cette constatation avec les régions linguistiques de la Suisse, on remarque que le support de l'EEE dépend fortement du langage que la population parle. En effet, l'ouest de la Suisse, la Suisse romande, est francophone tandis que le reste est germanophone ou italienne.

L'électorat des cantons de Neuchâtel, Jura, Genève et Vaud approuvèrent à près de 80% l'adhésion à l'EEE. Avec moins de 20% de la population Suisse représentée par les Suisses romands, ils ont tendance à douter plus facilement de leur indépendance puisqu'à cause de leur position minoritaire, ils n'ont pas le sentiment d'avoir prise sur le destin de la Suisse, ce qui pourrait expliquer leur tendance à voter pour l'adhésion à l'EEE. Ils espèrent ainsi d'obtenir plus d'autonomie en se mettant du côté de Bruxelles plutôt que du côté de Berne, voyant l'Europe comme synonyme d'ouverture, communication avec d'autres cultures et de respect des minorités.

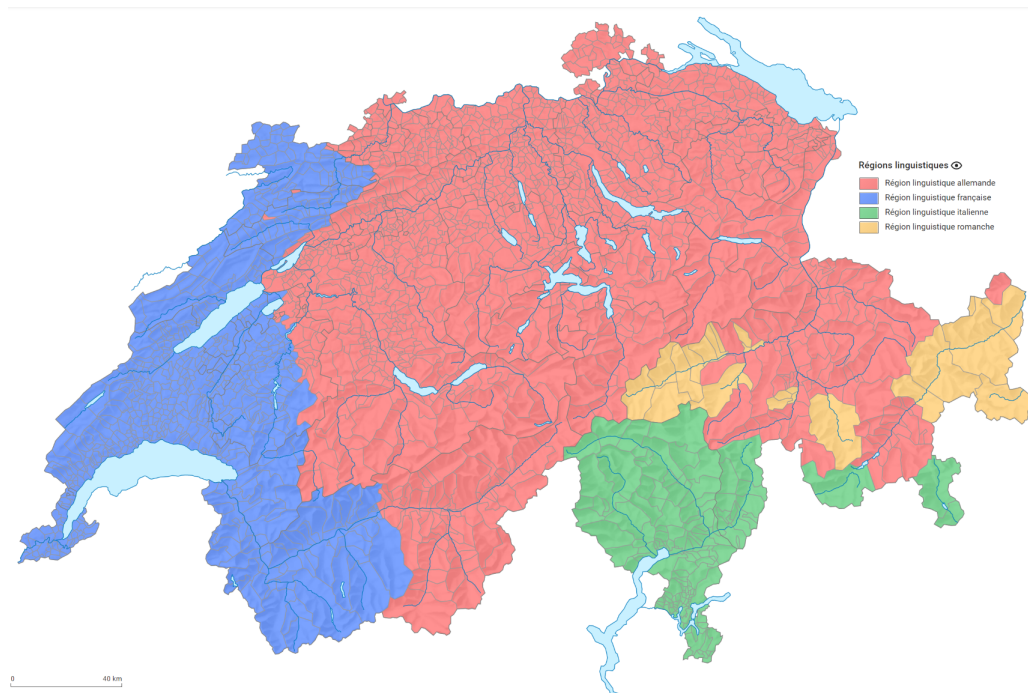
Le Tessin quant à lui est largement réticent, avec seulement 38.5% de votants pour l'adhésion à l'EEE. Les Tessinois s'appuyant sur une main d'oeuvre accessible, le tourisme et la fraude fiscale venant d'Italie voyaient en l'adhésion à l'EEE la disparition du statut de frontalier et de saisonnier. Ils craignent également la corruption et l'anarchie venant du Sud de l'Italie ainsi que le pouvoir économique, politique et culturel émanant de l'Italie du Nord, d'autant plus que plus de 2 millions de Tessinois vivent à proximité d'une métropole dans des provinces limitrophes à Côme et Varèse. Enfin, la *Lega dei Ticinesi*, parti politique Tessinois utilise le sujet de la question européenne comme force sur la scène locale en militant contre celle-ci.

En Suisse alémanique, dans les cantons de Uri, Schwytz, Unterwald et Appenzell, le taux d'acceptation arrivait seulement à environ 30% (Schwok, 2010), ceux-ci craignant une perte de contrôle de leur pouvoir politique en Suisse.

Cette différence dans l'opinion sur l'EEE n'est bien sûr pas juste liée au langage, mais vient de la culture liée à ce langage. La question de l'ouverture versus de la fermeture de la Suisse est vue très différemment en fonction des régions linguistiques, et le problème Européen contribue à accentuer cette division linguistique. (Sciarini et al., 1997; Sciarini and Listhaug, 1997)

## 2.6 Initiative "Oui à l'Europe"

L'initiative "Oui à l'Europe" est déposée en 1996. Elle postule que la Suisse participe au processus d'intégration européenne et vise dans ce but à adhérer à l'UE. Elle demande au Conseil fédéral d'ouvrir sans délai des négociations d'adhésion. Lors de ces négociations et de l'adaptation du droit suisse, il conviendra de s'assurer par des mesures adéquates, que les valeurs fondamentales de la démocratie et du fédéralisme, ainsi que les acquis sociaux et environnementaux, soient respectés. Les compétences des cantons et la sauvegarde de leurs intérêts devront également être prises en compte. Le Conseil Fédéral s'oppose à cette initiative, jugeant la procédure inadéquate car c'est le Conseil Fédéral qui peut décider du moment de la réouverture des négociations. Des négociations d'adhésion ne doivent pas être menées sous la pression du temps mais s'inscrire dans la continuité de la politique européenne du Conseil



**FIGURE 2.1** Régions linguistiques suisses

Source: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/fonds-cartes/niveaux-geographiques.assetdetail.2543293.html>

fédéral. En imposant l'ouverture sans délai de négociations, l'initiative ne tient pas compte du contexte et des conditions internes et externes. Cette décision prématurée compromettrait les chances de succès du processus d'adhésion. Cette initiative est rejetée le 4 mars 2001 par 77% de non et 23% de oui ainsi que par tous les cantons (taux de participation : 55.1%).

## 2.7 L'UE, une nécessité pour la Suisse

La Suisse est géographiquement au centre de l'Europe de l'Ouest et nourrit des liens étroits avec ses voisins de l'UE. Malgré son opposition à entrer dans l'Union Européenne, souhaite tout de même avoir une influence directe sur des changements importants intervenant sur le continent, notamment en matière de monnaie, d'environnement, de sécurité, d'asile...

L'isolement institutionnel par rapport aux instances communautaires implique des accords bilatéraux avec l'UE chaque fois qu'un intérêt réciproque le permet. Or, l'approche au coup par coup n'est ni la plus facile, ni la plus rapide.

Entre 1994 et 2004, la Suisse et l'Union Européenne ont conclu deux sets d'accords bilatéraux. Le premier accord, appelé Bilateral I, est entré en vigueur en juin 2002. Le deuxième, Bilateral II, a été signé en 2004. Grâce à ces accords, la Suisse est ainsi plus proche de l'Union Européenne que de n'importe quel autre non-membre, à l'exception de ses partenaires de l'AELE, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Limitée principalement jusque là aux affaires économiques, les relations Suisse-UE évoluent vers de nouveaux domaines, tels que la justice et les affaires intérieures.

Le premier accord, Bilateral I, porte sur sept sujets principaux. L'accès au marché aérien est rendu accessible réciproquement à la Suisse et l'UE. Le libre circulation des personnes, et donc l'ouverture du marché du travail.

Ces accords fonctionnent dans l'ensemble assez bien. Parmi les défis principaux entre la Suisse et l'Union Européenne sur les accords bilatéraux, il y a du côté Suisse le manque de transparence sur l'implantation des accords et l'accès limité aux prises de décisions autorisées par les accords. Du côté de l'Union Européenne, le principal problème se situe sur la difficulté de gérer ces accords complexes et la perception que les Suisses tentent de choisir juste les règles et normes Européennes qui leur conviennent le mieux en évitant les autres. (Vahl and Grolimund, 2006)



# Chapitre 3

## La Norvège

### 3.1 Les relations entre l'UE et la Norvège

La sujet de la relation entre la Norvège et la Communauté Européenne a toujours été d'intérêt pour des observateurs extérieurs. La Norvège tient en effet le record du plus grand nombre (deux) de candidatures avec négociations réussies pour adhérer à l'union européenne. Elle est donc un bon exemple d'un pays avec une élite pro européenne qui a du mal à faire accepter à sa population de faire partie de l'union européenne, puisque l'électorat Norvégien a refusé cette adhésion non pas une mais deux fois, en 1972 et 1994, par référendum. La Norvège peut donc être vue comme un pays qui fait partie géographiquement de l'Europe du Nord mais qui est content de rester en dehors de l'Union Européenne : un pied dedans, un pied dehors. Cependant, l'élite Norvégienne a tout de même adapté les structures politiques du pays de manière à satisfaire les demandes d'une intégration Européenne, même si la Norvège ne fait pas partie de ses membres. Elle satisfait en effet les critères de l'Union économique et monétaire (UEM), possède une économie intégrée à l'espace européen et était donc un bon candidat avec une large capacité économique pour intégrer l'Union Européenne.

En septembre 1972 et Novembre 1994, l'électorat Norvégien a voté contre rejoindre les formes d'intégration Européennes connues respectivement sous la Communauté Européenne (CE) et l'Union Européenne. Après le premier rejet, la Norvège a signé un accord de libre échange avec la CE, et est devenue membre de l'EEE avant le vote de 1994. (Archer, 2004)

## 3.2 Référendums

Le 25 septembre 1972, le référendum en Norvège sur l'adhésion à la communauté européenne prend lieu, et 53.5% des Norvégiens votent contre l'adhésion. 22 ans plus tard, un deuxième référendum se tient le 28 Novembre 1994, avec de nouveau un refus de la population Norvégienne d'adhérer à l'Union Européenne, avec 52.2% des voix contre. Avec un résultat si proche malgré les années séparant les deux référendums, on peut se demander pourquoi la Norvège continue de refuser l'adhésion à l'Union Européenne et reste dans sa position euro-sceptique. En plus, lors du second vote, la pression pour adhérer était encore plus forte, puisque la Finlande et la Suède avaient déjà décidé de rejoindre l'Union Européenne, alors que le premier vote lui s'était tenu avant la prise de décision du Danemark. (Pettersen et al., 1996)

## 3.3 La pêche et l'agriculture

Avec l'industrialisation de la Norvège durant la seconde moitié du 19ème siècle, la population dans les villes et les zones rurales a augmenté. Cette augmentation de la population a créé une demande plus importante dans des secteurs tels que la nourriture. A ce moment, la Norvège manquait de main d'oeuvre et les fermiers et pêcheurs ont donc dû moderniser leur infrastructure afin de répondre à cette augmentation croissante de bouches à nourrir. A la suite de la dépression de 1920, qui a suivi la fin de la première guerre mondiale, les pêcheurs tout comme les fermiers se sont organisés pour mieux contrôler la récolte, la production et la distribution de leurs produits respectifs. La création du parti des fermiers a permis de stabiliser les prix en imposant des restrictions plus fortes sur les imports du secteur de l'agriculture. Les efforts de ces derniers de limiter les importations et d'augmenter le contrôle de l'agriculture ont été opposés à la fois par la population urbaine, mais également par les travailleurs industriels, qui devenaient de plus en plus nombreux. (Pettersen et al., 1996)

## 3.4 Les divisions dans l'âge

Deux explications contradictoires existent pour diviser les votes en fonction de l'âge. D'un côté, Inglehart (Inglehart, 1977; Pettersen et al., 1996) supporte l'idée que les jeunes, étant mieux éduqués et s'accommodant plus facilement de pays ou de nationalités variées dans leur vue du monde, seraient plus enclins à supporter une coopération internationale, par exemple sous la forme de l'adhésion à l'Union Européenne.

Un autre point de vue est supporté par Galtung (Galtung, 1964; Pettersen et al., 1996). Dans la vue de ce dernier, les personnes d'âge compris entre 30 et 60 ans, étant dans l'apogée de leur carrière ainsi que dans divers secteurs hiérarchiques, ont tendance à supporter la vue des élites de la société, là où en revanche, les jeunes et les vieux appartiennent à la "périphérie sociale" de la société moderne, et seraient donc plus enclins à supporter des vues plus contradictoires à l'élite. Puisque la communauté européenne et puis plus tard l'Union Européenne sont vus principalement comme une coopération d'élites, ce seraient donc les personnes dans leur âge moyen qui seraient le plus susceptibles de partager un avis favorable à l'adhésion à l'Union Européenne.

### **3.5 Les divisions au niveau du genre**

Les femmes se mobilisent politiquement afin d'améliorer leur statut dans la société. Dans les années 1970, ces dernières votent de façon un peu plus conservatrices que leurs homologues masculins (Bjørklund, 1986; Pettersen et al., 1996). Cette tendance s'est inversée dans les années 1980, avec les hommes qui votent de façon plus conservatrice que les femmes.

### **3.6 Stabilité et changement entre les deux référendums**

Entre les référendums de 1972 et 1994, la Norvège a bien changé. Elle est devenue plus urbanisée, et en particulier pour le fjord d'Oslo au sud-est de la Norvège qui a vu sa population augmenter. En 1972, cette région était la seule région qui comptabilisait une majorité de votes en faveur à l'adhésion à la communauté européenne. La proportion de travailleurs employés dans les secteurs primaires tels que l'agriculture ou la pêche a baissé de moitié, de 12 pourcent en 1972 à près de 6 pourcent en 1980.

Le développement des champs de pétrole dans les années 70 et 80 a renforcé la position de la Norvège comme exportateur majeur de produits bruts et de industriels. Cela l'a également rendue encore plus dépendante du commerce international et à un accès à des marchés étrangers.

Le paysage académique en Norvège s'est également amélioré durant cette période, avec l'introduction de 9 ans d'éducation obligatoires, ainsi qu'une augmentation de la population dans les universités et l'amélioration du niveau des cours dans les collèges nationaux. Alors qu'en 1972, seulement 31 pourcent de la population était éduquée au delà du niveau obligatoire, cette proportion aura augmentée à 69 pourcent en 1992. Le nombre d'universitaires diplômés a également bien augmenté, passant de 7 pourcent à 18 pourcent (Pettersen et al., 1996)

Cette modernisation ainsi que le déclin des populations plus rurales semblent en faveur d'un oui à l'adhésion à l'Union Européenne en 1994. Est-ce qu'une mobilisation extraordinaire des zones en faveur du non a eu lieu lors du vote de 1994 afin de compenser le déclin numérique des forces du non ?

### 3.7 Participation au vote

Lors du référendum de 1972, les zones du fjord d'Oslo ainsi que les vallées de l'intérieur de l'est, plus densément peuplées, étaient celles qui ont le plus participé au vote. Les zones au nord et l'ouest de la Norvège n'ont quant à elles pas participé autant au référendum.

Cela a fort changé lors du référendum de 1994. Alors que seulement 79 pourcent de participation avait été enregistré au vote de 1972, 89 pourcent ont voté en 1994. La participation moyenne en 1994 a dépassé la participation maximum de 1972. La majorité de l'augmentation s'est manifestée par une plus grande mobilisation venant du nord et de l'ouest de la Norvège. En revanche, la participation dans la zone du fjord d'Oslo n'a quant à elle pas augmentée de manière significative. Ceci laisse suggérer que l'augmentation du vote dans le nord et l'ouest du pays, zones qui sont plus rurales et plus en faveur du non à l'adhésion à l'Europe, auraient favorisés le résultat négatif du vote de 1994. (Pettersen et al., 1996)

Les votes en faveur du oui à l'adhésion à l'Europe sont surtout concentrés dans la région du fjord d'Oslo avec quelques municipalités en dehors de cette région qui ont des industries majeures dépendantes des marchés internationaux et quelques grosses villes. La répartition de ces votes a été quasiment identiques entre 1972 et 1994.

De plus, Pettersen et al. (1996) montre que les électeurs qui ont participé aux deux élections n'ont pour la grande majorité pas changé d'avis.

### 3.8 Décentralisation du gouvernement

Tout comme la Suisse, la Norvège cultive une politique décentralisée. L'adhésion à l'union européenne aurait pu susciter des peurs vis à vis d'une éventuelle perte de contrôle démocratique en faveur de l'union. Cette peur est plus marquée dans les petites municipalités. Cependant, Pettersen et al. (1996) montre que la taille est l'un des facteurs mais pas le seul. En effet, la proximité d'une ville par rapport au centre géographique de la Norvège ainsi que la densité de la population sont également des indicateurs forts pour expliquer les votes. Des villes plus denses, et donc plus fortement urbanisée et qui sont plus proche du centre géographique de la Norvège ont tendance à voter plus en faveur de l'adhésion à l'Union Européenne.

L'argument de la souveraineté et de la démocratie est l'argument le plus cité par ceux en faveur du "non".

### **3.9 L'influence du secteur primaire**

Pettersen et al. (1996) montre dans son étude l'influence du secteur primaire sur les votes. Les organisations de ce secteur militaient contre une adhésion à l'Union Européenne puisque selon elles elle rendrait plus faible l'agriculture et la pêche Norvégienne, et c'est également un des arguments les plus cités par ceux en faveur du "non". Les petites fermes Norvégiennes avec un cycle de croissance court ne seraient pas capables d'entrer en compétition avec le marché ouvert Européen. Concernant la pêche, qui dépend d'un accès au marché, ce serait pour garder le contrôle des ressources que le secteur primaire arguait qu'il fallait voter contre l'Union. La taille du secteur primaire influence directement le nombre de votes contre l'Union, alors que l'augmentation du salaire moyen est lui corrélé négativement avec le support du "non". Ces relations ont perduré dans le temps, avec peu de changement entre le vote de 1972 et 1994.



# Chapitre 4

## Conclusion

Pour conclure, la Suisse et la Norvège, étant liés étroitement économiquement et géographiquement, sont tous les deux d'un point de vue extérieur de bons candidats pour adhérer à l'Union Européenne. Cependant, ils sont tous les deux contents d'avoir un pied dans l'Union, et l'autre en dehors, en privilégiant des approches plus sélectives via des accords bilatéraux. Parmi les raisons communes qui font que ces deux pays ne souhaitent pas adhérer à l'union, on peut citer un risque d'une perte de souveraineté et une diminution de la démocratie directe. Ces deux raisons tiennent à coeur à leurs populations respectives. Ne souhaitant cependant pas être laissés à l'écart, ils s'adaptent à certaines législations européennes et collaborent étroitement avec leurs voisins pour continuer à prospérer économiquement.



# Bibliographie

- admin.ch (2020). Statistique des suisses de l'étranger. <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/vivre-etranger/cinquieme-suisse/statistiques.html>. [accédé le 27-02-2021].
- Archer, C. (2004). *Norway outside the European Union : Norway and European integration from 1994 to 2004*, volume 5. Routledge.
- Bjørklund, T. (1986). Kvinner og menns partipreferanse. *Tidsskrift for samfunnsforskning*, 27(5) :417–443.
- Christin, T. and Trechsel, A. H. (2002). Joining the eu ? explaining public opinion in switzerland. *European Union Politics*, 3(4) :415–443.
- de Sainte Lorette, L. (1958). *Le marché commun*. FeniXX.
- Dominick, M. F. (1992). The european economic area agreement : its compatibility with the community legal order. *Hastings Int'l & Comp. L. Rev.*, 16 :467.
- Dornbusch, J. (1998). Transport routier transalpin et taxe routière suisse. *Notes de synthèse du Service économique et statistique*, (118) :15–18.
- Dupont, C. and Sciarini, P. (2001). Switzerland and the european integration process : Engagement without marriage. *West European Politics*, 24(2) :211–232.
- EEC (1957). *EEC Treaty*.
- EFTA (2020). Efta through the years.
- Galtung, J. (1964). Foreign policy opinion as a function of social position. *Journal of peace research*, 1(3-4) :206–230.
- Hays, D. (1991). La france et la suisse dans les relations entre la cee et l'aele (france and switzerland in the relationships between eec and efta). *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 68(5) :403–407.
- Ingelhart, R. (1977). The silent revolution : Changing.
- Kriesi, H., Koopmans, R., Duyvendak, J. W., and Giugni, M. G. (1992). New social movements and political opportunities in western europe. *European journal of political research*, 22(2) :219–244.

- Kriesi, H., Longchamp, C., Passy, F., and Sciarini, P. (1993). Analyse de la votation fédérale du 6 décembre 1992 (eee). *Analyse Vox*, (47).
- Kuźelewska, E. et al. (2013). Do the swiss not want to join the eu ? swiss referenda on european integration. *Przegląd Politologiczny*, (3) :85–98.
- Laffan, B. (1996). The politics of identity and political order in europe. *JCMS : Journal of Common Market Studies*, 34(1) :81–102.
- Landau, A. (1993). Swiss neutrality : Burgeoning policy or obstinate continuity ? *Studia diplomatica*, pages 59–81.
- Linder, W. (2011). Europe and switzerland : Europeanization without eu membership. In *Switzerland in Europe*, pages 65–82. Routledge.
- Mann, M. (1993). Nation-states in europe and other continents : diversifying, developing, not dying. *Daedalus*, 122(3) :115–140.
- Nguyen, D.-Q. (2017). La suisse, terre d’immigration européenne. [https://www.swissinfo.ch/fre/d%C3%A9mographie\\_la-suisse-terre-d-immigration-europ%C3%A9enne/42931478](https://www.swissinfo.ch/fre/d%C3%A9mographie_la-suisse-terre-d-immigration-europ%C3%A9enne/42931478). [accédé le 27-02-2021].
- Pettersen, P. A., Jenssen, A. T., and Listhaug, O. (1996). The 1994 eu referendum in norway : continuity and change. *Scandinavian Political Studies*, 19(3) :257–281.
- Pirker, B. (2017). Switzerland and the european economic area. *The EEA Agreement-A Commentary, Baden-Baden*.
- Radio Television Suisse (2017). Deux millions de personnes passent chaque jour les frontières suisses. <https://www.rts.ch/info/suisse/8467590-deux-millions-de-personnes-passent-chaque-jour-les-frontieres-suisses.html>. [accédé le 27-02-2021].
- Remacle, É. (1992). Les dispositions du traité de maastricht : politique étrangère et sécurité commune de l’union européenne (note). *Études internationales*, 23(2) :377–394.
- Riding, A. (1992). Swiss reject tie to wider europe. *New York Times*, pages A–7.
- Schwok, R. (1997). *European Economic Area and Switzerland-EU Bilateral Agreements in Comparative Perspective : What Lessons ?* European Interuniversity Press.
- Schwok, R. (2009). *Switzerland–European Union : An Impossible Membership ?* Number 46. Peter Lang.
- Schwok, R. (2010). *Suisse-Union européenne : l’adhésion impossible ?*, volume 35. Collection le savoir suisse.
- Sciarini, P., Hug, S., and Dupont, C. (1997). Example, exception or both ? swiss national identity in perspective.

- Sciarini, P. and Listhaug, O. (1997). Single cases or a unique pair? the swiss and norwegian 'no' to europe. *JCMS : Journal of Common Market Studies*, 35(3) :407–438.
- Sohnle, J. (2003). Le transport transalpin des marchandises par rail et par route : préoccupations écologiques et politique européenne des transports. *Revue juridique de l'Environnement*, 28(1) :5–29.
- Thompson, W. C. (2012). *Western Europe 2012*. Lanham.
- Vahl, M. and Grolimund, N. (2006). *Integration without membership : Switzerland's bilateral agreements with the European Union*. CEPS.

## Abstract :

Switzerland has long kept a tactic of permanent neutrality towards its external relations. In this end of study work I first go through the historic steps through which Switzerland went in its relationship with Europe. These steps allow the reader to better locate Switzerland in its historic context and discover the different institutions that compose the European political world. This context will then allow to better understand, in a second step, the reasons for which Switzerland decided not to adhere to the European Union, mindset that the Swiss have shown in the polls of 1992 for the integration of Switzerland in the European Economic space. And lastly, I touch the subject of Norway, which just like Switzerland decides not to take part in the European Union. I detail the principal reasons for which Norway refused twice this adhesion.

## Résumé :

La Suisse a longtemps maintenu une tactique de neutralité permanente au niveau de ses relations extérieures. Dans ce travail de fin d'études je reprends dans un premier temps les étapes historiques par laquelle la Suisse est passée au niveau de ses relations avec l'Europe. Celles-ci permettent de mieux situer la Suisse dans un contexte historique et de découvrir les différentes institutions qui composent le monde politique Européen. Ce contexte permettra ensuite de mieux comprendre, dans un deuxième temps, les raisons pour lesquelles la Suisse ne souhaite pas adhérer à l'Union Européenne, opinion que les Suisses ont manifesté lors du vote décisif de 1992 pour l'intégration de la Suisse dans l'espace économique Européen. Pour finir, j'aborde le sujet de la Norvège, qui tout comme la Suisse décide de ne pas faire partie de l'Union Européenne. Je détaille les raisons principales pour lesquelles la Norvège a refusé à deux reprise cette adhésion.

**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**  
Louvain School of Management

Place des Doyens, 1 bte L2.01.01, 1348 Louvain-la-Neuve  
Boulevard Emile Devreux 6, 6000 Charleroi, Belgique  
Chaussée de Binche 151, 7000 Mons, Belgique

[www.uclouvain.be/lsm](http://www.uclouvain.be/lsm)